



## Utiliser la table de Taylor et tenir le carnet sanitaire

### Objectifs :

- ✓ Améliorer la qualité des eaux de piscines
- ✓ Économiser l'eau et les produits de traitement
- ✓ Préserver l'équipement et les appareils de traitement des eaux

**Public concerné :** toute personne intervenant dans le pilotage ou la maintenance technique d'un équipement aquatique

### Programme :

- ✓ Rappels :
  - La réglementation
  - Les paramètres physico-chimiques de l'eau
- ✓ La Table de Taylor
  - La détermination du pH idéal/d'équilibre
  - Les besoins en produits
  - Les opérations à effectuer
- ✓ Les mentions du carnet sanitaire
  - Les rubriques obligatoires et facultatives
  - Le rendre-compte à la hiérarchie
  - L'élaboration de tableaux de suivis de tâche/de consommations
  - Les relations avec les autorités de contrôle

### Déroulé :

- ✓ **3 heures environ en vidéo-présentation** interactive

### Agenda :

Programmation en fonction des demandes. Nous consulter.

Pour des raisons de convivialité/prise de parole, les groupes sont limités à 20 personnes environ, soit 4 à 5 centres aquatiques.

**Une action sur-mesure par territoire gérant plusieurs équipements est possible.** Nous consulter.

### Prérequis techniques :

Tout moyen informatique ; ordinateur avec webcam ou téléphone, téléphone portable, ...

Un essai de configuration sera proposé avant la séance.

Un lien individuel permettra la connexion à la présentation et des interventions (questions/réponses)

### Coût par équipement : (valable pour un groupe, jusqu'à 5 adresses courriel différentes)

270 euros TTC (TVA non applicable)

### Coût par collectivité : (Jusqu'à 25 adresses courriel différentes)

890 euros TTC (TVA non applicable)

### Modalités d'inscription :

Cette formation s'inscrit dans le champ réglementaire de la formation professionnelle continue.

Les participants recevront une attestation de formation.

Le bulletin d'inscription permet éventuellement l'établissement d'une convention, ou l'envoi d'une facture pro forma.

Une demande de prise en charge par votre OPCO est possible.